

PGMR en Action – Mars 2020

N'hésitez pas à nous écrire si vous avez mis en œuvre des mesures qui ont réduit votre tonnage envoyé à l'élimination ou d'autres mesures qui vous ont permis d'atteindre vos objectifs prévus dans votre PGMR.

Sachez qu'en tout temps, nos experts demeurent disponibles pour répondre à vos questions. Vous pouvez les rejoindre à l'adresse courriel suivante : pgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

L'édition de mars de PGMR en Action vous livre les actualités du mois :

- **COVID-19 et messages de RECYC-QUÉBEC :**
 - [Conseils GMR et COVID-19 \(!\)](#)
 - [RECYC-QUÉBEC reporte à une date ultérieure la tenue de la 2e édition des Assises québécoises de l'économie circulaire prévues les 3 et 4 juin 2020.](#)
 - [Report des journées de formation sur les matières organiques](#)
- **Nouvelles de RECYC-QUÉBEC :**
 - [Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles \(!\)](#)
 - [Récupérer plus et recycler mieux : Québec annonce une réforme du système de collecte sélective et injecte 30,5 M\\$ pour soutenir cette modernisation](#)
 - [Québec va de l'avant avec l'élargissement de la consigne](#)
 - [Nouveaux résultats du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles](#)
- **Nouvelles publications :**
 - [Rapport – Implantation de meilleures pratiques pour la mise en valeur du bois de CRD](#)
 - [Guide des meilleures pratiques – Bois de CRD en centre de tri](#)
- **Industries, Commerces et Institutions (ICI) :**
 - [Présentation des attestés de janvier et février 2020 du programme IOR +](#)
- **Information, sensibilisation, éducation (ISÉ) :**
 - [Campagne de sensibilisation de RECYC-QUÉBEC - Ti-mé sur les écrans](#)
- **Programme d'aide financière de RECYC-QUÉBEC :**
 - [Programme de soutien à la modernisation et au développement des centres de tri](#)
 - [Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement de matières résiduelles au Québec](#)
 - [Appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique](#)
 - [Appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire](#)
 - [Appel de propositions pour le soutien aux initiatives de recyclage et de valorisation des résidus de gypse et des résidus fins provenant du secteur CRD](#)
- **Responsabilité élargie des producteurs (RÉP) :**
 - [Appel à Recycler Canada déclare des résultats records de collecte de piles pour la deuxième année consécutive](#)

- Des nouvelles du Ministère :

- [Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles - Redistribution de 2019](#)

*Si vous désirez vous désabonner de la liste d'envoi, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante : mk.boucher@recyc-quebec.gouv.qc.ca

COVID-19 ET MESSAGES DE RECYC-QUÉBEC

Conseils GMR et COVID-19 (!)

Le 23 mars 2020, le gouvernement du Québec a ordonné la fermeture, à compter du mercredi 25 mars à 00:01 et jusqu'au 13 avril 2020, de l'ensemble des commerces et services non prioritaires.

Une [liste des services et activités prioritaires](#) a été mise en ligne et inclut la collecte des déchets et la gestion des matières résiduelles.

Pour la gestion des matières résiduelles, voici la liste des services jugés essentiels :

- Services de collecte et d'élimination des déchets
- Services de collecte et de tri des matières recyclables
- Services de collecte et de traitement des matières dangereuses
- Services de collecte et traitement de matières organiques, incluant le vidage de fosses septiques
- Services de collecte et traitement des déchets biomédicaux
- Entreprises de gestion parasitaire (pour le contrôle des puces de lit, rats et souris notamment)

Toutes les entreprises produisant des intrants ou des matières premières nécessaires aux services et activités prioritaires doivent maintenir leurs activités en conséquence, en tenant compte des directives de la santé publique.

Au moment d'émettre ces consignes, la poursuite des activités prioritaires devrait se faire en cohérence avec les recommandations spécifiques suivantes, développées en collaboration avec les autorités de la santé publique et de santé et sécurité au travail compétentes. Par ailleurs, celles-ci pourront évoluer.

Des publications seront faites sur notre site Web et nos réseaux sociaux. Vous serez tenus informés.

Pour connaître les consignes pour les citoyens, les détaillants, les opérateurs, les organismes municipaux et les entreprises de collecte et autres, consultez la [page sur le COVID-19 et les précautions à prendre en lien avec les matières résiduelles](#) sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

RECYC-QUÉBEC reporte à une date ultérieure la tenue de la 2^e édition des Assises québécoises de l'économie circulaire prévues les 3 et 4 juin 2020.

Cette décision a été prise à la suite des plus récentes directives et recommandations formulées par le gouvernement du Québec sur la tenue d'événements de plus de 250 personnes pour limiter la propagation du Coronavirus (COVID-19).

Compte tenu des risques actuels et éventuels entourant les déplacements de participants et de conférenciers internationaux, RECYC-QUÉBEC veut s'assurer que ses activités n'aient aucun impact sur la santé publique.

Nous vous tiendrons informé dès qu'une prochaine date pourra être déterminée.

Report des journées de formation sur les matières organiques

Suite à l'invitation lancée en décembre 2019 au sujet de la tenue d'une formation sur les matières organiques dans votre région, vous avez été nombreux à manifester votre intérêt. Néanmoins, dans le contexte actuel et compte tenu des directives gouvernementales émises en lien avec le coronavirus COVID-19, il a été décidé d'attendre avant de confirmer les dates des prochaines formations. Ainsi, nous communiquerons avec les intéressés, selon l'évolution de la situation.

Dans l'attente, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe à l'adresse mo@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

Nous vous remercions de votre compréhension.

NOUVELLES DE RECYC-QUÉBEC

Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (!)

En parallèle à l'annonce du gouvernement sur la réforme du système de collecte sélective, le Plan d'action 2019-2024 a été dévoilé.

En plus de définir et d'établir l'ensemble de ses paramètres clés, le Plan d'action 2019-2024 découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles met de l'avant cinq grandes mesures et 23 actions qui encadreront les interventions gouvernementales pour les prochaines années.

En résumé, les objectifs provinciaux visés pour 2023 sont de réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins, de recycler 75% du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal, de recycler 60% des matières organiques et de recycler et valoriser 70% des résidus de construction, rénovation et démolition.

Les mesures de ce plan d'action seront mises en œuvre grâce à de nouveaux investissements financiers de plus de 83 M\$, annoncés dans le budget du Québec 2020-2021, une somme à laquelle s'ajouteront les enveloppes déjà disponibles au sein de RECYC-QUÉBEC, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et du Fonds vert pour des mesures visant à améliorer la gestion des matières résiduelles.

Vous pouvez consulter le [Plan d'action 2019-2024 \(PDF, 3.6 Mo\)](#) ainsi que le [tableau synthèse \(PDF, 107.5 Ko\)](#) sur le [site Internet de RECYC-QUÉBEC](#).

Le Guide d'accompagnement de révision des Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), ainsi que la Grille d'analyse de conformité du PGMR, seront modifiés prochainement selon les nouveaux objectifs du Plan d'Action 2019-2024 et les modifications réglementaires annoncées

Récupérer plus et recycler mieux : Québec annonce une réforme du système de collecte sélective

Afin d'améliorer la performance du Québec en matière de récupération et de recyclage des matières résiduelles, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, a annoncé une modernisation du système de collecte sélective fondée sur le principe de la responsabilité élargie des producteurs. Un budget totalisant **30,5 M\$** sera consacré à cette modernisation. Les centres de tri et les autres acteurs de la collecte peuvent maintenant compter sur [cinq programmes](#) de soutien pour les accompagner.

Après la mise en œuvre de cette réforme, les producteurs devront atteindre des objectifs de récupération et de recyclage fixés par règlement. Des pénalités ou l'obligation d'investir dans l'amélioration du système seront prévues en cas de non-atteinte des objectifs. Les producteurs auront également l'obligation d'établir des partenariats avec les villes et les organismes municipaux, qui continueront à assurer les services de proximité avec les citoyens pour la collecte et le transport des matières recyclables. Quant aux ménages québécois, ils seront invités à continuer d'utiliser leur bac de récupération.

Sous réserve de l'adoption de ces mesures par l'Assemblée nationale, la collecte sélective modernisée **entrerait en vigueur à l'automne 2022**. Comme son déploiement serait fait sur une période transitoire de trois ans, ce système pourrait être pleinement opérationnel à l'été 2025.

Pour en savoir plus, consultez le [Communiqué de presse](#).

Québec va de l'avant avec l'élargissement de la consigne

Le gouvernement du Québec élargira la consigne à **tous les contenants de boisson prête à boire de 100 millilitres à 2 litres**, qu'ils soient en plastique, en verre ou en métal. Les contenants de type carton multicouche seront également visés, dans un second temps. Cela permettra d'obtenir un très haut taux de récupération de ces contenants qui se retrouvent trop souvent dans la nature ou au dépotoir, tout en améliorant la qualité des matières récupérées grâce à cette forme de tri à la source.

La consigne proposée sera fixée à 0,25 \$ pour les contenants de vin et de spiritueux et à 0,10 \$ pour tous les autres contenants consignés, des sommes remboursables qui favoriseront les bons gestes de récupération. Cette uniformisation permettra de simplifier le processus pour les détaillants concernés et pour le public. **Pour les contenants non consignés, les ménages québécois seront invités à continuer d'utiliser le bac de récupération.**

Des objectifs de récupération seront également fixés par le gouvernement. Ainsi, les entreprises devront s'assurer que **75 % des contenants consignés seront récupérés et recyclés en 2025** et que **90 % de ces contenants le seront en 2030**. À défaut d'atteindre ces cibles, elles se verront imposer des pénalités.

À compter d'aujourd'hui, les entreprises ont **un an pour déposer un plan de déploiement de la consigne**, soit jusqu'en **janvier 2021**. Ce plan devra proposer un réseau accessible et efficace de récupération présent sur tout le territoire, de manière à ce que les consommateurs puissent aisément contribuer à la performance du

système. Selon le scénario envisagé actuellement, ce réseau serait constitué à la fois de points de récupération chez des détaillants et de centres de dépôt mis sur pied par l'industrie.

Sous réserve de l'adoption de cette mesure par l'Assemblée nationale, la consigne élargie **entrerait en vigueur progressivement à partir de l'automne 2022**. En attendant, dès cette année, des projets pilotes pourront voir le jour dans certaines municipalités du Québec pour évaluer le système de consigne élargie. D'ici la mise en œuvre de ce nouveau système, la consigne actuelle des contenants de bière et de boisson gazeuse continuera de s'appliquer et les consommateurs pourront continuer de les apporter dans les infrastructures existantes.

Pour en savoir plus, consultez le [Communiqué de presse](#).

Nouveaux résultats du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles

RECYC-QUÉBEC est heureuse de dévoiler d'autres résultats du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec, soit :

- [Les résidus de construction, de rénovation et de démolition \(CRD\) \(PDF, 891 Ko\)](#)
- [La valorisation énergétique \(PDF, 228 Ko\)](#)
- [Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables \(fibres, plastique, verre et métal\) \(PDF, 1 Mo\)](#)

Certaines sections sont également disponibles en anglais dans notre [centre de documentation](#).

Nouveauté cette année, nous diffuserons les résultats par étape, soit dès que nous en avons complété la compilation et l'analyse. Nous dévoilerons donc dans les prochains jours les données pour les autres sections, soit :

- Les matières récupérées dans les écocentres
- Les textiles
- Les programmes particuliers (responsabilité élargie des producteurs, consigne, pneus)

Rappelons que RECYC-QUÉBEC dresse depuis près de 20 ans le Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec afin de suivre l'évolution des quantités de matières résiduelles générées, éliminées, récupérées et mises en valeur sur notre territoire.

Cette vaste enquête, menée auprès de quelque 700 installations impliquées dans la chaîne de valeur, est réalisée grâce aux informations partagées par les centres de tri de la collecte sélective et de résidus de construction, de rénovation et de démolition, les sites de compostage, les usines de biométhanisation, les conditionneurs, les courtiers, les récupérateurs, les recycleurs et les installations de valorisation énergétique.

Nous en profitons d'ailleurs pour remercier chacun des répondants qui ont pris le temps de nous transmettre leurs données. Cette contribution est essentielle pour avoir un portrait juste et précis de notre secteur d'activité.

NOUVELLES PUBLICATIONS

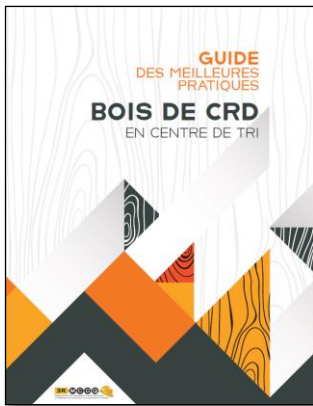
Rapport – Implantation de meilleures pratiques pour la mise en valeur du bois de CRD

Ce projet pilote visait à identifier des pratiques simples et peu coûteuses pour améliorer le tri du bois afin d'accroître la rentabilité des centres de tri de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et de rencontrer les critères de qualité des marchés auxquels il est destiné.

Consultez le document :

- [Rapport - Implantation de meilleures pratiques pour la mise en valeur du bois de CRD \(PDF, 8 Mo\)](#)

Guide des meilleures pratiques – Bois de CRD en centre de tri



Ce guide a été réalisé par le Regroupement des récupérateurs et recycleurs de matériaux de construction, de rénovation et de démolition (3R MCDQ) avec la participation financière de RECYC-QUÉBEC.

Il présente aux gestionnaires de centres de tri de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) des solutions réalistes pouvant être implantées rapidement et à faible coût afin d'optimiser la récupération du bois postconsommation et ainsi d'obtenir une meilleure valeur de revente, en plus d'établir et de maintenir des liens de confiance avec leurs acheteurs.

Apprenez-en davantage dans le document :

[Guide des meilleures pratiques - Bois de CRD en centre de tri \(PDF, 21 Mo\)](#)

INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)

Présentation des attestés de janvier et février 2020 du programme ICI on recycle +

RECYC-QUÉBEC est fière de présenter les attestés de niveau **Élite** et **Performance +** des mois de janvier et février 2020 du programme « ICI on recycle + », qui est la version bonifiée et améliorée de son programme de reconnaissance.

Niveau Élite

Région 1 - Bas-Saint-Laurent

- [Érablières des Alleghanys Maple Farm Inc.](#)

Région 5 - Estrie

- [Café Aragon](#)

Niveau Performance +

Région 2 - Saguenay-Lac-Saint-Jean

- [Groupe Coderr - 4 bâtiments](#)

Région 3 - Capitale-Nationale

- [Régie de l'assurance maladie du Québec - Siège social](#)

Région 15 - Laurentides

- [Centre commercial Place Rosemère](#)

Région 16 - Montérégie

- [KDC/ONE - Usine de transformation](#)

Vous pouvez aussi consulter **la liste complète** des attestés :

- [Attestés du programme ICI on recycle + \(PDF, 426 Ko\)](#)

Pour plus d'informations sur le Programme ICI ON RECYCLE + :

Téléphone (région de Montréal) : 514 352-5002, poste 2288

Sans frais (extérieur de Montréal) : 1 800 807-0678, poste 2288

Par courriel : icionrecycle@Recyc-Quebec.gouv.qc.ca

Page Internet de RECYC-QUÉBEC : [Programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE + Infolettre](#) du Programme ICI on recycle +

INFORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION

Campagne de sensibilisation de RECYC-QUÉBEC - Ti-mé sur les écrans

Notre porte-parole Ti-Mé sera de retour sur les écrans dans les prochains jours : nous pourrons le voir sur le **web** et à la **télévision, du 17 février au 31 mars 2020**.

Avec cette nouvelle campagne, Ti-Mé encouragera les Québécois à **éviter le gaspillage**. De façon ludique et éducative, il nous informera sur la **hiérarchie des 3R** et sur comment diminuer le gaspillage par la réduction, la réutilisation et le recyclage.

Les 3R seront mis en lumière dans **trois capsules vidéo**, que vous pouvez maintenant visionner [sur la page Recyc-TV](#) de notre site web.

Vous pouvez également voir les **deux publicités** :

- [Monsieur Paré : Recyclosceptique converti](#)
- [Ti-Mé dévoile enfin sa recette de pâté chinois!](#)

Enfin, nous vous invitons à vous abonner et à suivre la **nouvelle page Recyc-TV** sur [Facebook](#) et [Instagram](#)!

N'hésitez pas à partager nos publications et à participer aux [Ti-défis portant sur la réduction](#) : il y en aura un par mois à compter de mars. Nous proposerons des astuces pour réaliser le défi de réduire son gaspillage et d'adopter de bons comportements.

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DE RECYC-QUÉBEC

Programme de soutien à la modernisation et au développement des centres de tri

L'objectif du programme est de soutenir des projets permettant d'améliorer de manière pérenne le tri des matières recyclables de la collecte sélective et/ou des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) au Québec afin de maintenir et de diversifier les débouchés à des fins de recyclage ou de valorisation.

Plus précisément, le programme vise à soutenir les projets cherchant à atteindre au moins l'un des buts suivants :

- **Volet 1** : Poser un diagnostic sur les opérations de tri existantes, évaluer les besoins pour de nouvelles capacités de tri ou réaliser des projets pilotes.
 - La réalisation des projets au volet 1 doit viser, à terme, à répondre aux exigences du marché pour les matières triées ou à augmenter la performance des opérations de tri.
- **Volet 2** : Moderniser les installations de tri existantes pour améliorer la qualité des matières sortantes et ainsi mieux les écouler, en particulier au Québec ou en Amérique du Nord.

- **Volet 3 :** Soutenir le développement de nouvelles capacités de tri de matières non prises en charge par des installations québécoises existantes. Ce volet s'adresse uniquement aux matières suivantes :
 - Matières recyclables de la collecte sélective provenant des industries, commerces et institutions (ICI)
 - Résidus de CRD

Seuls les projets visant l'un de ces buts sont admissibles au programme.

Les projets favorisant les ventes au Québec et en Amérique du Nord des matières visées par le programme seront privilégiés.

Consultez le [cadre normatif \(PDF, 348 Ko\)](#) pour connaître tous les détails.

Le programme restera ouvert tant que des fonds seront disponibles et au plus tard **jusqu'au 31 mars 2022**.

Pour en savoir plus, consultez la [page du Programme](#) sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

Programme de soutien au développement des débouchés et d'innovations technologiques pour le traitement des matières résiduelles au Québec

L'objectif du programme est de soutenir des projets permettant de diminuer les quantités éliminées au Québec et d'améliorer le conditionnement et l'utilisation de matières résiduelles comme une ressource selon les principes de l'économie circulaire de manière à maintenir et diversifier les débouchés à des fins de recyclage ou de valorisation.

Plus précisément, le programme vise à soutenir les projets cherchant à atteindre au moins l'un des buts suivants :

- Volet 1 : Permettre la réalisation de différents types d'études qui touchent les matières résiduelles. Le volet 1 peut notamment financer les études de faisabilité (technique ou financière), la réalisation de plan d'affaires, le développement de produits à contenu recyclé, l'amélioration de la recyclabilité ou du réemploi de produits en fin de vie, l'optimisation de procédés (qui vise la réduction de matières résiduelles générées), la réalisation de projets pilote, etc.
- Volet 2 : Moderniser les installations de tri existantes pour améliorer la qualité des matières sortantes et ainsi mieux les écouler, en particulier au Québec ou en Amérique du Nord.
- Volet 3 : Soutenir le développement de nouvelles capacités de conditionnement, de recyclage ou de valorisation pour des matières résiduelles non prises en charge par des installations québécoises existantes ou actuellement destinées à l'élimination.
 - Ce volet peut s'appliquer aux équipements de valorisation énergétique ainsi qu'aux technologies complémentaires de traitement de matières résiduelles (ex. : pyrolyse, plasma, tri mécano-biologique de déchets, etc.)

Seuls les projets visant l'un de ces buts sont admissibles au programme.

Consultez le [cadre normatif \(PDF, 155 Ko\)](#) pour connaître tous les détails.

Le programme restera ouvert tant que des fonds seront disponibles, au plus tard jusqu'au 31 mars 2022.

Pour en savoir plus, consultez la [page du Programme](#) sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

Appel de propositions visant la promotion de la réduction de l'utilisation et du rejet de plastique à usage unique

Cet appel de propositions répond à l'objectif 2 du [Plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030](#), qui est de « promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet du plastique à usage unique ».

Les projets soutenus devront miser sur la réduction à la source et le réemploi en vue de détourner un volume appréciable de matières résiduelles des lieux d'élimination ou de réduire la pollution occasionnée par le plastique.

Ils devront viser des initiatives dans au moins l'un des volets ci-dessous, tout en répondant à l'objectif principal de réduire le recours aux items de plastique à usage unique :

- Volet A : Favoriser l'utilisation des fontaines d'eau
- Volet B : Contribuer à la réduction de la pollution de l'eau par le plastique par la mobilisation :
 - Citoyenne
 - Au près des jeunes

Les matières visées sont les items de plastique à usage unique reconnus pour polluer les plans d'eau, tels que : contenants et emballages, bouteilles, gobelets de boisson, bouchons et couvercles, sacs et pellicules, pailles et bâtonnets, couverts de table et mégots de cigarettes.

Les projets visant d'autres matières sont tout de même admissibles, mais il faudra faire la démonstration qu'ils concernent un volume de plastique appréciable et proposent une solution viable.

Consultez le [document de présentation \(PDF, 670 Ko\)](#) pour connaître tous les détails.

Pour en savoir plus, consultez la page de [l'Appel de propositions](#) sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

Appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire

Lancée en juin 2016, la 1^{re} édition de l'appel de propositions pour la transition vers l'économie circulaire (APTEC) a permis de mettre en place 14 projets de symbioses industrielles dans plusieurs régions du Québec.

RECYC-QUÉBEC désire poursuivre le développement de ce type d'initiatives et lance la 2^e édition de l'appel de propositions. Elle vise à soutenir financièrement des organisations bien positionnées au sein de leur territoire afin de favoriser la transition vers l'économie circulaire par l'entremise de la mise en place ou l'expansion de symbioses industrielles et territoriales et de toute autre stratégie d'économie circulaire pertinente au territoire visé.

Consultez le [document de présentation \(PDF, 1,2 Mo\)](#) pour connaître tous les détails.

Pour en savoir plus, consultez la page de [l'Appel de propositions](#) sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

Appel de propositions pour le soutien aux initiatives de recyclage et de valorisation des résidus de gypse et des résidus fins provenant du secteur CRD

L'objectif de cet appel de propositions est de soutenir financièrement des projets permettant de contribuer à l'atteinte d'au moins un des objectifs suivants :

- Volet 1 : Réduire les quantités de **résidus fins** générées par les centres de tri de résidus CRD et trouver des alternatives à leur élimination ou à leur utilisation dans les infrastructures de lieux d'enfouissement (y compris en recouvrement)
- Volet 2 : Développer une filière de conditionnement et de recyclage pour le **gypse**

Un même demandeur peut présenter une demande d'aide financière dans chacun des volets du programme.

Consultez le [document de présentation \(PDF, 180 Ko\)](#) pour connaître tous les détails.

Pour en savoir plus, consultez la page de [l'Appel de propositions](#) sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Appel à Recycler Canada déclare des résultats record de collecte de piles pour la deuxième année consécutive.

Appel à Recycler Canada, Inc., le programme national canadien de collecte et de recyclage des piles, annonce les meilleurs résultats de collecte de piles depuis sa création. Grâce à la participation accrue des Canadiens, près de 3 millions de kilogrammes de piles à usage domestique ont été recyclés en 2019, soit une augmentation de 9 % par rapport aux résultats de 2018. En ce qui concerne la province de Québec, c'est plus de 1,2 million de kilogrammes de piles usagées qui ont été récupérées, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2018.

Pour plus d'information :

Appel à Recycler

Téléphone : 438 448-4272

Numéro sans frais : 1 888 224-9764

info@appelarecyclier.org

www.appelarecyclier.ca/

Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination – Redistribution 2019

Dernièrement, les municipalités ont reçu leurs subventions dans le cadre du [Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles](#). Les redevances régulières sont redistribuées selon la performance territoriale d'une municipalité, soit son élimination combinée de matières résiduelles résidentielles, industrielles, commerciales et institutionnelles (ICI). En ce qui a trait aux redevances supplémentaires, celles-ci sont redistribuées en fonction de la population et selon le respect de [critères](#) liés à la gestion des matières organiques.

Nous vous rappelons que si vous améliorez votre performance (moins de matières résiduelles éliminées), cela pourrait se traduire par une augmentation des prochaines subventions.

Ainsi, plus la quantité de matières résiduelles résidentielles et ICI éliminées par habitant est faible pour une municipalité, plus celle-ci est considérée comme performante et, conséquemment, plus la subvention est élevée. En effet, la municipalité la plus performante a reçu une subvention annuelle totale représentant 14,22 \$ par habitant, alors que la municipalité la moins performante a reçu une subvention représentant 2,03 \$ par habitant, pour une subvention moyenne versée en 2019 de 9,52 \$ par habitant.

Lien avec les PGMR

Dans la révision du PGMR, les planificateurs doivent indiquer les sources de financement disponibles (redevances, compensation, etc.) afin de s'assurer que le budget de mise en œuvre des mesures prévues soit cohérent avec les sources de financement, tel que spécifié précédemment.